FRC 4.30085 30085

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Case FRC 13077 21

OPINION

DE

ROUSSEAU

Sur la résolution relative aux ci-devant nobles & anoblis.

Séance du 7 Frimaire an 6.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Une question de la plus haute importance nous occupe en ce moment. Il s'agit de sauver la République des mains de ses ennemis, c'est le premier de nos devoirs : mais en même temps la dignité du peuple que nous représentons, sa justice

& ſon repos exigent que dans le choix des moyens propres à détourner de lui les troubles & les malheurs qui le menacent encore, nous évitions avec un ſoin égal, & la rigueur inutile qui irrite les factions au lieu de les calmer, & la foibleſſe imprudente qui avilit les gouvernemens & prépare la chûte des Etats.

On nous propoſe de déclarer que le titre & la qualité de citoyens français n'appartiennent pas aux ci-devant nobles, à ces hommes qui, pour la plupart dévorés de la ſoif de renverſer la République, n'ont voulu uſer des droits qu'ils prétendent tenir de la conſtitution elle-même que pour l'anéantir. Cette meſure eſt-elle néceſſaire ? eſt-elle conforme à l'eſprit de la conſtitution ? ſera-t-elle aſſez forte pour garantir les droits du peuple & ſa liberté des piéges que le royaliſme n'a ceſſé de nous tendre, & des aſſauts que ſans doute il ſe prépare à nous livrer encore ? Voilà, citoyens repréſentans, ce que nous avons à diſcuter; voilà ce qu'il faut approfondir & réſoudre avec toute la maturité que réclame un ſi grand intérêt, & avec l'impartialité qui convient à des légiſlateurs.

Helas ! pourquoi faut il qu'après tant de combats & de triomphes au dehors, la France trouve encore dans ſon ſein des complots à pourſuivre, des réſiſtances à vaincre, & des ennemis à domter ? Quoi ! tandis que l'Europe entière, frappée d'étonnement & de reſpect, contemple avec admiration cet immenſe cercle de gloire dont la République françaiſe eſt environnée, la ſplendeur & la force qu'elle a ſu, dès ſa naiſſance, attacher à ſon nom, l'énergie qu'elle déploie dans la carrière des armes, & l'attitude impoſante qu'elle prend dans celle des négociations; tandis que l'olive de la paix entrelace, ſur toutes nos frontières, ſes rameaux conſolateurs aux lauriers immortels dont nos phalanges victorieuſes ont tant de fois couvert le front de la patrie, & qu'enfin, de toutes les puiſſances coaliſées contre nous, une ſeule nous reſte à abattre : conçoit-on qu'il puiſſe exiſter des Français aſſez vils pour ſe refuſer à partager l'éclat de tant

de grandeur & de succès, & assez furieux pour vouloir nous replonger dans les horreurs dont à peine nous sortons ?

Du jour où l'Assemblée constituante proclama la souveraineté du peuple & les droits de l'homme, une lutte mortelle & indéfectible s'est établie entre les préjugés & les principes, entre les oppresseurs du peuple & le reste de la nation. Une classe d'hommes accoutumés à se regarder comme des êtres d'une nature supérieure à celle du reste des humains, n'a pu ni croire à l'égalité des droits, ni en supporter le rétablissement. De là cette insurmontable aversion des ci-devant nobles contre un ordre de choses où aucune prérogative n'est attachée à la naissance, où les fonctions publiques sont le prix des talens & de la vertu, où la gloire ne couronne que le mérite personnel, où les récompenses ne sont dues qu'aux services, & où l'homme, n'étant rien par ses aïeux, est forcé d'être quelque chose par lui-même, s'il aspire à se voir distingué de la foule. De là cette haine implacable contre notre pacte social, & ces ulcérations de l'orgueil que nos triomphes n'ont fait qu'irriter, & qu'aucune mesure d'indulgence n'a pu adoucir. De là enfin cette guerre tantôt ouverte, tantôt sourde, & toujours mortelle, que l'aristocratie nobiliaire n'a cessé de faire aux droits du peuple & au gouvernement républicain, qui en a consacré les principes.

Oui, représentans du peuple, il existe toujours au milieu de la France des conspirateurs qui, à quelque prix que ce soit, veulent renverser le gouvernement constitutionnel, exterminer jusqu'au dernier de ses partisans, & imposer à la raison elle-même, par la terreur des supplices, un éternel silence sur les droits de l'homme & la souveraineté du peuple. Répandus dans tous les départemens de la République, ils en couvrent la surface. Par-tout ils s'agitent & se tourmentent dans tous les sens pour séduire, corrompre & entraîner, égarant les simples, intimidant les foibles, tentant les ambitieux par d'éblouissantes promesses, & travaillant sans

relâche à grossir leur parti d'un ramas d'êtres vils & atroces qui, toujours affamés d'or & de vengeances, ne respirent que brigandages & assassinats.

Qu'espèrent-ils de tant de machinations? comptent-ils, à force de crimes, relever un trône disparu devant le pouvoir souverain, & que n'ont pu ni soutenir, ni venger, vingt puissances coalisées contre la liberté française? seuls désormais, comptent-ils parvenir à reforger les chaînes du despotisme & de la superstition, à rétablir la tyrannie héréditaire des nobles, à rendre à un clergé dominateur ses richesses & l'aveugle empire des consciences, à courber de nouveau la nation en masse sous la verge féodale, & à éteindre la fierté républicaine dans les humiliations d'une vassalité outrageante? Ils l'espèrent, citoyens représentans; & cet espoir, tout insensé qu'il paroît, ne manqueroit pas de se réaliser tôt ou tard, si le Corps législatif, endormi plus long-temps dans une sécurité mensongère, négligeoit de leur en ôter les moyens.

Eh! n'est il pas temps de mettre un terme à nos convulsions politiques? Quelle peuple sur la terre éprouva jamais des secousses plus violentes & des déchiremens plus effroyables que ceux que nous avons soufferts pour passer du despotisme à la liberté? Quel déluge de calamités les éternels ennemis du peuple n'ont ils pas attiré sur leur malheureuse patrie? devant quels forfaits, devant quels projets de vengeance & de destruction ont-ils reculé quand il s'est agi de nous perdre ou de nous réduire au désespoir? Nos infortunes ont surpassé leur attente sans adoucir leur rage; & nos succès, dans leur cours prodigieux, ont cent fois confondu leurs barbares espérances, sans pouvoir éteindre au fond de leurs cœurs l'ardeur d'étouffer nos principes, & la soif de venger dans le sang des républicains l'abolition de leurs titres & l'injure faite à leur vanité.

Trop long-temps on s'est efforcé de nous peindre le royalisme comme un fantôme vain, comme un spectre idéal dont

l'anarchie ne cherchoit à nous effrayer que pour détourner notre attention des pièges qu'elle semoit sous nos pas; trop long temps des patriotes estimables ont fermé les yeux sur les redoutables manœuvres de la ligue nobiliaire, & sur l'opposition invincible qu'elle n'a cessé de faire éclater contre l'établissement de la République : le temps des illusions est passé; le 18 fructidor a déchiré le voile dont le royalisme s'enveloppoit ; il a révélé à toute la France les horribles secrets des ennemis du peuple; il a prouvé que tels les ci-devant nobles se sont montrés à l'aurore de la révolution, tels ils sont encore aujourd'hui, & que tant qu'il leur restera quelque moyen de troubler l'ordre établi, ou le moindre espoir d'anéantir la République, ils seront toujours prêts à renouer les fils de leurs détestables complots.

Si donc nous voulons enchaîner leur haine & en prévenir les funestes éclats, si nous sommes fortement déterminés à mettre un terme aux dangers de la patrie, interrogeons le passé, éclairons l'avenir de ses lumières, &, dans ce que les ci-devant nobles ont fait ou tenté jusqu'à ce jour, étudions ce qu'ils peuvent faire ou tenter encore.

Sans doute il est affreux pour des cœurs sensibles & humains de réveiller des souvenirs exaspérans & d'avoir à retracer des faits qu'on voudroit arracher de la mémoire de tous les partis, pour y substituer des principes d'union & de bienveillance réciproque ; mais, forcés comme nous le sommes, de nous tenir en garde contre les attaques d'un ennemi opiniâtre & dangereux, pouvons-nous éviter de signaler son caractère & sa tactique, & les armes dont il se sert contre nous, & le but où il tend ? pouvons-nous taire des malheurs qui doivent nous servir de leçon & de préservatif contre de nouveaux écueils ?

Reportons-nous d'abord, citoyens collègues, au moment où l'Europe entière s'ébranloit, aux cris des émigrés, pour nous punir d'avoir voulu être libres. Une guerre formidable nous est suscitée au dehors, tandis qu'au dedans un infâme

machiavélisme nous livre sans défense à l'ambition & à la vengeance des plus cruels ennemis du nom français. Voyez nos armées désorganisées, nos places fortes sans défense, & nos arsenaux dégarnis. Voyez là trahison assise sur un trône parjure, & son génie infernal planant de cette hauteur sur toute la France, pour la pousser sous le fer des despotes étrangers. C'en étoit fait de tous les amis de la révolution & des défenseurs des droits du peuple, lorsqu'enfin, saisie d'une indignation généreuse, la liberté souffla sur ce trône conspirateur & le précipita dans l'abyme qu'il avoit lui-même creusé sous nos pas.

Un système abominable de mensonge & de calomnie avoit précédé ces actes de violence & de trahison, &, depuis cette mémorable époque, ce triple faisceau d'armes levé contre nous est toujours demeuré uni dans la main du royalisme. A l'épée des rois nous verrons succéder l'infame stylet des chevaliers du Soleil & des compagnons de Jésus; &, toujours calomniés, toujours trahis, toujours menacés de périr victimes de notre attachement à la République, nous n'échapperons à un danger que pour tomber dans un autre.

Mais observez, représentans du peuple, que les vœux des émigrés & de leurs complices demeurés parmi nous, ne se bornoient pas à nous subjuguer. C'étoit de nos déchiremens intérieurs qu'ils vouloient principalement repaître leur haine; c'étoit de nos propres mains qu'ils vouloient nous voir périr, en maudissant la liberté & en regrettant l'indigne joug qu'ils avoient imposé à nos pères & dont nous venions de nous affranchir. C'étoit là le but secret de leur politique, & la guerre de la Vendée en fut le résultat & le chef-d'œuvre.

Des germes de fanatisme & de révolte avoient été semés, à la voix du haut clergé, parmi les paisibles habitans des campagnes. Des prêtres abusant, sur des esprits crédules, de l'ascendant de leur ministère & sur tout du secret où

s'enveloppent leurs plus redoutables fonctions, avoient rempli le peuple de terreurs superstitieuses & de scrupules farouches à l'occasion des réformes que l'Assemblée constituante avoit introduites dans l'état civil des ministres du culte. Les opinions se heurtoient avec violence. Le faux zèle, encouragé & soutenu par l'hypocrisie des ci-devant nobles, s'honoroit de sa résistance à la loi. A l'intérêt public il opposoit, avec un orgueilleux dédain, ce qu'il appeloit l'intérêt du ciel. Des ames foibles, enivrées de fureurs saintes & frappées d'un stupide vertige, croyoient entendre la voix de la religion elle-même, qui les excitoit à une guerre impie. Enfin, tout un peuple égaré lève, contre ses propres droits, des bras homicides, & des torrens de sang humain coulent pendant trois années entières, au nom de Dieu, pour rendre à des prêtres séditieux leurs scandaleuses richesses, & à une caste injustement privilégiée, le droit héréditaire d'opprimer le reste de la nation & de l'avilir.

Approchez, barbares auteurs de tant de maux, venez jouir d'un spectacle digne de vous. Venez contempler ces campagnes auparavant si riantes & si populeuses, maintenant couvertes de cendres & de ruines, encore humides du sang de deux cent mille Français, & veuves des paisibles cultivateurs qui les fertilisoient. Promenez vos regards sur ces plaines immenses, qui ont dévoré leurs nombreux habitans & des armées entières de républicains: le vaste silence & la paix qui y règnent aujourd'hui, ne sont, hélas! que le silence de la solitude & du deuil, & la paix des tombeaux. Comptez, si vous le pouvez, combien de générations ont disparu, victimes de votre orgueil & de la corruption des prêtres que vos intrigues ont égarés. Voilà les hécatombes que vous aimez à célébrer dans vos chants féroces! voilà la justice que vous invoquez, & l'humanité qu'encouragent vos applaudissemens!

Vous reprochez à la cause populaire les fureurs de quelques monstres qui marchoient ou feignoient de marcher

sous ses étendards ; vous lui reprochez sur-tout le régime de la terreur. Ah ! malheur à quiconque tenteroit de l'excuser ! Mais n'est-ce pas vous encore qui l'avez provoqué, cet exécrable régime, en secouant au milieu de nous les torches de la discorde & du fanatisme, en ouvrant à l'Autriche nos départemens du Nord, ceux de l'Est à la Prusse, au pavillon britannique le port de Toulon, en bouleversant tout le Midi par vos intrigues, en couvrant l'Ouest de flammes dévastatrices ? Pouviez-vous croire que des têtes ardentes que vous environniez de tant de périls, & à qui vous insultiez si lâchement dans leurs revers, verroient leurs bourreaux, accourus à votre voix, s'approcher d'eux prêts à les saisir, sans déployer contre vous l'appareil des plus terribles représailles ? D'ailleurs, ce funeste régime n'a-t-il donc pesé que sur vous pour le reprocher à tous les républicains ? Combien de patriotes purs & sensibles n'avez-vous pas vus enveloppés dans les mêmes désastres que vous, uniquement pour avoir désapprouvé ces excès ! Eh bien ! leur avez-vous tenu compte & de leur vertueuse modération & des malheurs qu'elle leur avoit attirés ? Ne les avez-vous pas au contraire dévoués, dans le cours de vos réactions, aux insultes de vos calomniateurs à gages, & au stylet de vos égorgeurs, uniquement parce qu'ils persévèrent dans leur amour pour la République ?

Après une longue série d'infortunes que ne rachetoit alors aucune tendance apparente vers un avenir meilleur, des jours moins sombres & moins orageux luisent enfin sur nos têtes. La tyrannie décemvirale est abattue. Des principes de justice & de clémence succèdent à la frénésie révolutionnaire. Déja de rapides & importantes conquêtes changent au dehors la face des choses ; & tandis que, d'un bras victorieux, la liberté repousse & terrasse la coalition, l'humanité renverse par-tout les échafauds que la terreur avoit élevés. Les prisons s'ouvrent : républicains & ci-devant nobles, tous en sortent indistinctement. La même sûreté est accordée à tous : la République ne voit plus que des enfans dans tous ceux qui ont

partagé ſes calamités intérieures ; elle efface de ſon ſouvenir juſqu'aux plus légitimes ſoupçons, & tout ce que le niveau du malheur avoit rendu égal, dans ces jours d'oppreſſion & d'oubli de toute juſtice, lui paroît digne d'être traité avec une égale bienveillance.

La Convention, après avoir briſé le joug du terroriſme, ne ſe borna pas à rendre la liberté à tous ceux que le fer de la tyrannie robeſpierrienne n'avoit pas atteints ; elle ſe hâta de reſtituer les biens aux familles des condamnés, & pour tout réparer, il ne lui a manqué que de pouvoir les rappeler eux-mêmes du tombeau.

Quel fut le fruit de ces décrets réparateurs ? Vous le ſavez, citoyens repréſentans : à peine étoient-ils promulgués, que ceux même qui en étoient l'objet s'élevèrent contre la République. Les paroles d'une feinte reconnoiſſance étoient encore ſur leurs lèvres, que déja leurs cœurs ſe livroient à l'eſpoir d'ouvrir de nouvelles ſcènes de déſolation, & de renouveler le cours interrompu de leurs vengeances interminables. Un immenſe deſir de fermer toutes les plaies de la République, d'étouffer tous les germes de diviſion, & d'amener tous les citoyens à l'oubli généreux de leurs malheurs communs, animoit en vain la preſqu'univerſalité de la Convention nationale : tous ſes efforts n'aboutirent qu'à rendre ſes ennemis plus audacieux. Elle vouloit tout pacifier ; elle en tenta tous les moyens, hors le ſacrifice des principes, auxquels elle demeura conſtamment attachée ; & le royaliſme nelui tint compte, ni de ſes intentions, ni de tout ce qu'elle fit pour arriver à ce but ſalutaire. Elle fut diffamée en maſſe, abreuvée d'outrages & de calomnies, & l'on ne rougit pas de reprocher les excès du terroriſme à ceux même qui en avoient été les victimes, ou qui avoient bravé la mort pour l'anéantir.

De cette exaſpération des ex-nobles & de leurs ſuppôts naquit la réaction, dont les fureurs prolongées ont fait couler plus de ſang que la terreur même n'en avoit fait verſer. Foible d'abord, la faction cacha quelque temps ſa tête

hideuse & l'horreur de ses profondes trames ; ses poignards homicides, aiguisés dans l'ombre, sembloient n'avoir soif que du sang de quelques monstres : mais bientôt, enhardis par le silence ou la complicité des administrations & des tribunaux, ils ensanglantèrent toutes les parties du territoire français. Bientôt tous les républicains en furent menacés. Par-tout d'infames & lâches proscripteurs signaloient leurs victimes, & tout ce qui n'étoit pas royaliste ou émigré rentré, confondu sous la dénomination commune d'instrument ou de partisan du terrorisme, tomboit indistinctement sous le stylet des réacteurs suscités par l'aristocratie nobiliaire pour venger le trône, & les privilèges abolis, & le clergé inconstitutionnel. Par-tout le patriotisme s'est vu forcé de fuir & d'aller chercher dans la profondeur des forêts, ou sous les voûtes ténébreuses des rochers déserts, une sûreté qu'il ne trouvoit plus dans ses foyers environnés des poignards de la terreur réactionnaire ; enfin, dans toute la République, il n'y avoit plus que ses ennemis qui n'eussent rien à redouter, & qui osassent se montrer par-tout & manifester leurs sentimens avec une pleine assurance.

En retraçant ces atrocités, je suis bien éloigné d'en déverser la honte sur tous les ci-devant nobles. Cette caste, parmi les crimes dont la majorité de ses membres s'est rendue coupable ou complice, a toujours compté des hommes sensibles & généreux qui en ont eu horreur & qui les ont hautement condamnés. Elle a toujours compté des ames fortes qui, se sentant assez grandes par elles-mêmes pour n'avoir pas besoin de se parer de titres frivoles, ont embrassé la cause du peuple, & l'ont courageusement défendue au milieu des orages qui tant de fois ont rendu son triomphe problématique. Séparés du reste des nobles comme la vertu l'est du crime, comment en partageroient-ils l'ignominie, eux qui, sacrifiant leur intérêt à la justice, ont acquis des droits immortels à notre reconnoissance en concourant à fonder la République, à la soutenir, & à couvrir son berceau des rayons d'une gloire impérissable ?

Pendant que la réaction égorgeoit ainsi ou dispersoit les patriotes ; pendant qu'elle semoit l'épouvante parmi les acquéreurs de biens nationaux, qu'elle tourmentoit la conscience des uns, qu'elle dévouoit les autres à une mort cruelle & inévitable ; pendant que, dégouttante du meurtre de plus de vingt mille Français immolés à ses projets contre révolutionnaires, elle essayoit de tracer en longs ruisseaux de sang au fugitif de Blankenbourg la route du trône où il brûle de venir s'asseoir, des conspirateurs plus adroits & non moins actifs travailloient en silence à dissoudre notre pacte social en le livrant à la garde du royalisme. Déja ils présidoient seuls, dans plusieurs départemens, aux élections, & dictoient au peuple trompé des choix diamétralement opposés à ses intérêts. Administrations, tribunaux, le Corps législatif lui même, tout a loit être soumis aux agens de cette conspiration. Il falloit, pour être promu aux places, avoir conspiré ou porté les armes contre sa patrie, ou s'être couvert du sang des républicains. Chérir la liberté, s'être montré fidèle aux principes de la révolution, l'avoir servie dans des fonctions civiles, ou s'être consacré à la défendre dans la carrière des combats, ou enfin avoir acquis des biens nationaux, étoient autant de titres d'exclusion. On ne vouloit pour administrateurs que des hommes foibles ou corrompus, toujours prêts à favoriser le retour des émigrés & à protéger les prêtres séditieux ; pour juges, que des prévaricateurs déhontés, déterminés à absoudre les assassins & à lancer des sentences de proscription contre les patriotes ; enfin pour législateurs, que des traîtres qui, chargés du dépôt sacré de la Constitution, eussent promis de la détruire & de renverser le gouvernement qu'elle établit.

Ainsi ce que n'avoient pu faire vingt puissances coalisées, ce que n'avoient pu obtenir le machiavélisme & l'or du ministère anglais ; ce qu'on s'étoit vainement promis des atrocités d'une guerre civile, de la tyrannie décemvirale, & des fureurs d'une réaction plus longue & plus sanglante encore ; enfin ce que n'avoient pu effectuer, ni les péril-

leuſes journées de prairial & du 13 vendémiaire, ni les horreurs d'une diſette inſupportable, ni cette foule de calamités de toute eſpèce qu'on a vu fondre tout-à-la-fois & peſer ſi long-temps ſur nous; une intrigue ſourde, un complot ténébreux alloit le conſommer ſans bruit, ſans réſiſtance & ſans retour, lorſque l'immortelle journée du 18 fructidor a dévoilé cette lâche trame & déconcerté ſes fragiles reſſorts.

Graces vous ſoient rendues, Directeurs fidèles, qui, d'une main courageuſe, avez fermé le gouffre où la plus infame trahiſon entraînoit la République! Nous périſſions tous, dignes d'éloges, puiſque nous périſſions pour la patrie: mais ſa gloire, mais ſa liberté, mais ſes vaſtes eſpérances, & celles que l'humanité fonde encore ſur elle, périſſoient, hélas! du même coup. Déſormais les dogmes ſacrés de la ſouveraineté du peuple, & de l'égalité des droits, n'auroient plus trouvé de bouches ſur la terre qui oſaſſent les profeſſer: exilés du monde, ils n'auroient laiſſé pour apanage au genre humain dégradé qu'un aviliſſement ſans bornes & un eſclavage éternel.

Ce complot funeſte, ſi longuement médité & ſi laborieuſement tiſſu, a été déjoué; mais prenez-y garde, repréſentans du peuple, les fils dont il étoit ourdi, les élémens qui entroient dans ſa contexture, & les agens qui en faiſoient mouvoir les reſſorts, exiſtent toujours. A la vérité, quelques-uns de chefs de cette conſpiration ont été écartés; la loi du 18 fructidor en a fait juſtice. Ils ne pervertiſſent plus la penſée du gouvernement; ils n'influencent plus nos délibérations par d'infidèles rapports; les fonctions adminiſtratives ſont ôtées à leurs complices; les tribunaux vont redevenir l'appui de l'innocence & l'effroi du crime: mais eſt-ce là tout ce qu'exige de nous le ſoin de maintenir notre pacte ſocial? le premier de nos devoirs eſt-il rempli dans toute ſon étendue? la conſtitution n'eſt-elle plus en péril? & ne devons-nous pas nous dire à nous-mêmes qu'à cet

égard, c'eſt n'avoir rien fait que d'avoir encore quelque choſe à faire?

Je ſais que ſi nous comparons la ſituation actuelle de la France à celle où elle ſe trouvoit aux premiers jours de la révolution, nous y remarquerons une différence bien ſenſible & toute à l'avantage de la République. Nous verrons que nos forces ſe ſont accrues, que nos dangers ſont diminués, & que l'état où nous nous trouvons nous offre déja de grands & ſolides motifs d'eſpoir & de confiance.

En effet, nos ennemis extérieurs vaincus dans tant de combats; nos frontières reculées; la paix donnée à tout le continent, étonné d'avoir vu une grande République ſortir toute armée de nos mains, pour prendre ſon rang dans l'échelle des puiſſances politiques; les Bataves affranchis du joug du ſtadhouderat & devenus nos alliés; tant d'autres ſuccès que j'omets ou que j'oublie; le volcan de la Vendée éteint; le fanatiſme réduit à rougir de ſon impuiſſance devant un peuple que la leçon terrible du malheur a rendu ſourd à ſes ſuggeſtions menſongères; le fléau de la diſette écarté; le gouvernement s'environnant de jour en jour des lumières de l'expérience, & marchant d'un pas plus ferme & plus ſûr dans la route que lui trace le génie de la liberté; tant d'avantages réunis ne ſont pas ſans doute d'une médiocre conſidération: cependant ils n'en impoſent point encore au royaliſme, toujours enivré de la poſſibilité d'atteindre le but auquel il aſpire.

D'où vient à cette faction tant d'opiniâtreté, ſi ce n'eſt de ce que les ci-devant nobles n'ont point dépouillé la haine invincible qu'ils ont vouée à la République? Tout a changé autour d'eux: mais leur caractère, leurs ſentimens, ſont demeurés immuables; & avec le deſir de renverſer notre gouvernement conſtitutionnel, ils n'ont pas ceſſé d'en conſerver l'eſpérance. Convaincus de leur foibleſſe comparée à nos forces, s'ils ſe voient contraints de renoncer à des attaques ouvertes, ils n'en feront que plus

acharnés à tenter tous les moyens d'intrigue & de corruption pour faire réussir leurs complots. De long-temps ils n'oublieront que, sans la journée du 18 fructidor, un plein succès couronnoit leur machiavélisme & mettoit les républicains trahis à la merci de leur vengeance. De long-temps ils ne perdront de vue combien le plan de conspiration qu'ils avoient embrassé, est facile à suivre, & combien il seroit infaillible dans ses résultats, s'il n'étoit pas arrêté dans sa source.

C'est dans cet état des choses, & pour prévenir le retour d'une crise aussi dangereuse que celle dont nous sortons, que le Conseil des Cinq-Cents a pris la résolution que nous discutons aujourd'hui. Qui oseroit, d'après tout ce qui précède, en contester la nécessité? Qui oseroit soutenir que la République n'a point de précautions à prendre contre des hommes qui la haïssent, qui la calomnient, qui brûlent de lui déchirer le sein; contre des hommes qui, se regardant comme étrangers à ses destinées, dédaignent de partager sa gloire, se désespèrent de ses triomphes, se font un supplice de l'affermissement de sa puissance, & qui, après huit ans d'orages, ne craignent pas d'user du repos qu'elle leur procure enfin, & des droits dont elle a consenti à les laisser jouir, pour la précipiter dans de nouvelles convulsions? Je sais qu'un tel excès d'aveuglement peut à peine se supposer; mais en nier l'existence, & douter de la nécessité d'en prévoir & d'en détourner les suites, ne seroit-ce pas le comble du délire?

Je vais plus loin, & je dis que si l'intérêt de la République nous commande d'aller au devant des projets sinistres que méditent encore les ennemis de l'égalité, les mesures dont on nous propose l'adoption ne sont pas moins nécessaires aux ci-devant nobles & à leur commune sûreté.

En effet, parmi ceux d'entre eux que ces mesures doivent atteindre, il en est qui, sans aimer la République & sans

l'avoir jamais servie, n'en redoutent pas moins le renverse-ment. Convaincus qu'une si grande catastrophe ne pourroit se consommer sans des malheurs incalculables, ils savent, & l'expérience ne permet pas d'en douter, ils savent que ces malheurs retomberoient indistinctement sur l'un & sur l'autre parti. Amis de la paix, & des tranquilles jouissances qu'elle procure, on ne les verra point marcher parmi les conspirateurs ; ils respecteront le gouvernement établi, parce qu'un ordre de choses différent leur paroîtroit trop chère-ment acheté, s'il falloit, pour l'obtenir, rétrograder à tra-vers des fleuves de sang, & s'exposer, eux & tout ce qui leur est cher, à des tempêtes, dont peut-être un demi-siècle ne verroit pas le terme. Dans les dispositions où je les suppose, n'est-ce pas servir leur intérêt, n'est-ce pas entrer dans leurs vues, que d'opposer une digue insurmon-table aux entreprises contre-révolutionnaires ? n'est-ce pas affermir leur repos & leur sûreté que d'enlever à une faction turbulente les moyens d'exciter de nouveaux troubles dans le sein de l'Etat ?

Des sentimens bien opposés animent les conspirateurs de cette caste, mais leur intérêt est le même. Aux premiers jours de la révolution, de grandes espérances leur étoient permises ; ils pouvoient se flatter, avec quelque apparence, d'en arrêter le cours ; leurs forces étoient entières, les nôtres n'étoient pas même soupçonnées : toute l'Europe se liguoit en leur faveur : un trône, dont la chûte n'étoit pas pré-sumable, appuyoit leur résistance & conspiroit à servir leur ressentiment. Aujourd'hui tout est changé, plus de trône, plus de coalition étrangère ; nulle comparaison à faire entre leurs forces & celles de la République. Nous avons une constitution républicaine ; nous avons un gouvernement in-téressé à suivre d'un œil infatigable tous leurs mouvemens. Averti de leurs desseins, il ne leur laissera pas le temps de les mûrir. Le bras de la justice se lève sur le brigan-dage & l'assassinat ; & bientôt par ses soins la réaction n'existera plus. En de pareilles conjonctures, quel succès

peuvent ils raisonnablement se promettre ? Ne doivent-ils pas craindre plutôt d'irriter l'autorité publique par de nouvelles trames, & de la forcer à déployer contre eux des mesures plus fortes & plus rigoureuses ? Il est donc de leur intérêt, puisqu'on ne peut anéantir en eux la volonté de conspirer, que la loi leur en ôte au moins les moyens, comme on désarme un furieux pour la sûreté de tous & pour la sienne propre.

Au fond, de quels avantages les ci-devant nobles seront-ils privés si nous adoptons la résolution qui nous est soumise ? du titre de citoyen ? Mais ce titre, si grand & si honorable pour quiconque sait en sentir le prix, qu'est-il à leurs yeux ? Ne fut-il pas dans tous les temps l'objet de leurs superbes dédains ? ne le repoussent-ils pas comme un outrage ? n'emporte-t-il pas avec lui l'idée de l'égalité des droits ? & dès-lors quel charme peut-il avoir pour des hommes que révolte ce dogme élémentaire du code social ? Ah ! c'est pour l'avilir ce titre, c'est pour nous en dépouiller nous-mêmes, c'est pour lui substituer la servile dénomination de *sujet* & nous imposer un *maître*, qu'ils veulent s'en revêtir, ou qu'ils feignent de le regretter.

Mais à ce titre sont attachés les droits du citoyen : le droit de concourir aux élections, & le droit d'éligibilité à toutes les places réservées à la nomination du peuple. J'en conviens ; mais si ces droits leur paroissent si importans, s'ils se montrent si ardens à en conserver la jouissance, pourquoi les ont-ils méprisés si long-temps ? pourquoi affectoient-ils de fuir nos assemblées populaires ? pourquoi ont-ils lancé tant de sarcasmes dérisoires sur l'exercice de la souveraineté ? Ces contradictions ne sont plus un secret aujourd'hui ; & ce retour si soudain sur eux-mêmes n'a plus rien qui doive nous surprendre depuis que nous savons quel usage ils veulent faire de ces droits, & combien, à ce titre, la conservation doit leur en être chère. Nous savons qu'ils n'ambitionnent d'en jouir que pour s'introduire dans nos assemblées populaires, pour

en dépraver l'esprit ou en égarer l'intention, & leur dicter des choix favorables au royalisme : mépriſables forbans, qui ne feignent de ſe rallier au pavillon national que pour livrer le vaiſſeau de la République à l'ennemi !

Non, repréſentans du peuple, leurs perfides vœux ne s'accompliront point ; & cette conſtitution que vous avez fondée au milieu des orages, & placée au-deſſus de nos têtes, pour être, aux yeux des républicains, un ſigne éternel de ralliement & de ſalut public, vous ne la laiſſerez point périr en l'abandonnant à la merci des conſpirateurs. Qu'ils y cherchent, s'ils le veulent, des moyens de la détruire, vous trouverez toujours, dans votre zèle à la défendre, des reſſources pour la ſauver, &, dans les ſages & profondes diſpoſitions qu'elle préſente, des lumières & de ſalutaires meſures pour en conſolider les baſes.

J'entends d'ici la prévention s'écrier que c'eſt une inconſtitutionnalité monſtrueuſe, que de déclarer que des hommes nés & conſtamment domiciliés en France ne ſont pas citoyens français.

Mais, avant de réſoudre cette objection, ne pourrois-je pas demander à mon tour ce qu'on entend par inconſtitutionnalité, quand il s'agit de dérober la conſtitution elle-même à un péril manifeſte & imminent ? Ne pourrois-je pas demander ſi, de toutes les inconſtitutionnalités poſſibles, la plus ſtupide, la plus funeſte & la plus révoltante, ne ſeroit pas de voir le royaliſme près de renverſer notre pacte ſocial, en tournant contre lui-même quelqu'une de ſes diſpoſitions, & de lui laiſſer conſommer cet attentat, ſous prétexte que la conſtitution ne permet pas de s'y oppoſer par une loi particulière ? Ne pourrois-je pas demander ſi, au-deſſus des lois les plus ſaintes, il n'exiſte pas une loi qui, pour ne ſe trouver écrite nulle part, n'en eſt pas moins impérative ; loi de tous les temps, de tous les lieux ; loi à laquelle tout eſt ſoumis dans l'ordre politique, la loi du ſalut du peuple ? Ne pourrois-je pas demander ſi l'article 377 de notre grande charte, cet article par lequel

le peuple confie la constitution à la fidélité du Corps législatif, ne s'applique pas autant à la conservation de l'édifice entier dont elle est la base, qu'au maintien de chacune des dispositions qu'elle renferme, & s'il est possible que le ministère des organes de la volonté souveraine finisse précisément au point où le danger leur commande de monter sur la brèche, & de faire arme de tout pour en défendre l'approche, & repousser l'attaque d'un ennemi parvenu au corps de la place ? Est-ce dans ces occasions extrêmes qu'il est permis de balancer entre un doute qui vous arrête, & l'impérieuse nécessité qui commande & vous entraîne ? Peut-on me forcer à mesurer les coups que je porte à un agresseur homicide, quand il s'agit pour moi de périr ou de l'abattre ?

Ainsi une mesure nécessaire, & qui a pour objet le salut de la patrie, ne sauroit être inconstitutionnelle, quand même elle paroîtroit sortir, ou qu'elle sortiroit effectivement des limites tracées par le pacte social lui-même : mais nous n'en sommes pas réduits ici à chercher, hors du texte de la constitution, des motifs qui justifient la résolution qui nous est présentée.

Je ne répéterai point ce qu'a dit avant moi, & beaucoup mieux que je ne pourrois le faire, le rapporteur de votre commission, pour prouver que ceux des ci-devant nobles qui n'ont point donné à la constitution une garantie suffisante de leur attachement aux principes qu'elle consacre, ne sont pas citoyens français. Il a établi, par des raisonnemens puisés dans le texte même de la constitution, que *ce n'est pas le lieu de la naissance qui donne le droit de cité.* Il a démontré, par des faits d'une notoriété inconteſtable, que les ci-devant nobles naissoient attachés à une corporation étrangère qui admet des distinctions de naissance, & que la très-grande majorité d'entre eux n'y ayant pas renoncé par une adhésion éclatante & sincère au dogme de l'égalité, soit en s'identifiant aux républicains par des services rendus à la révolution, soit en partageant

conſtamment leurs périls, ſoit en concourant avec eux à fonder ou à conſolider la République, l'article XII de la conſtitution déclare qu'ils ne peuvent être admis à l'exercice des droits de citoyen.

J'ajouterai, repréſentans du peuple, que, quand même ces droits leur auroient appartenu, les machinations qu'ils ont pratiquées en dernier lieu dans un grand nombre de départemens pour corrompre les ſuffrages, les fixer ſur leurs complices & leurs agens, & les faire tourner au profit du royaliſme, ces machinations, dis-je, ſuffiroient pour les en dépouiller.

En effet, l'article 32 de la conſtitution eſt formel à cet égard. *Tout citoyen*, y eſt-il dit, *qui eſt légalement convaincu d'avoir vendu ou acheté un ſuffrage, eſt exclu des aſſemblées primaires & communales & de toute fonction publique pendant vingt ans; en cas de récidive, il l'eſt pour toujours.*

Maintenant, vous qui combattez la réſolution que je défends, & qui la taxez d'inconſtitutionnalité, il faut de deux choſes l'une: ou que vous vous inſcriviez en faux contre les preuves écrites de toutes les trames qu'a révélées le 18 fructidor, & contre tout ce que nous avons vu & entendu nous-mêmes; ou que vous conveniez que, loin d'aller au-delà du vœu de la conſtitution contre le genre de délit qui nous occupe, cette réſolution reſte beaucoup en-deçà, & que les diſpoſitions qu'elle préſente ſont bien moins ſévères que celles de l'article que je viens de citer.

Dira-t-on qu'il n'y a point de parité entre acheter ou vendre un ſuffrage, & corrompre en maſſe ceux d'une aſſemblée entière? Je le ſais bien: mais ſi la conſtitution exclut des aſſemblées populaires & de toute fonction publique, durant vingt années pour la première fois, & pour toujours en cas de récidive, celui qui a ſimplement acheté ou vendu un ſuffrage, qui oſera taxer le Corps légiſlatif d'injuſtice ou de rigueur, lorſqu'il ſe borne à ſoumettre à

une épreuve de sept ans des hommes collectivement convaincus d'un crime incomparablement plus grand, & dont les suites pouvoient devenir irréparables? Quel est le but de l'article 32 de la constitution? n'est ce pas de prévenir la corruption des suffrages, & les maux qu'elle traîne à sa suite dans un gouvernement libre? Mais que les suffrages soient achetés à prix d'argent, ou captés par des promesses perfides, ou arrachés par des menaces, ou corrompus par des manœuvres criminelles, n'est-ce pas toujours la même espèce de délit? & quand ces manœuvres ténébreuses s'étendent, se ramifient & se correspondent d'un bout de la République à l'autre; qu'elles ont pour objet, non de servir l'ambition obscure de quelques citoyens méséstimables, mais de ravir à toute une nation ses droits & sa liberté, & de la couvrir de l'ineffaçable opprobre de n'avoir pas su conserver son indépendance, est ce alors qu'on doit prendre de timides précautions pour en prévenir le retour? est-ce dans des conjonctures aussi périlleuses qu'il est permis de se livrer aux arguties d'une vaine dialectique pour éluder l'intention de la loi fondamentale?

Mais, dit-on, vous ne craignez donc pas de proscrire en masse, & de recréer des suspects? qu'est-ce que cette barrière que vous élevez entre un Français & un Français? que reste-t-il à celui que vous déclarez étranger au sein de sa patrie?

Représentans du peuple, ce n'est point par des mots & par de sonores lamentations qu'on vous en imposera. Cette proscription en masse, cette récréation de suspects, ce mur de séparation & cette privation de patrie, tout cela se réduit à savoir s'il vaut mieux laisser périr la constitution, que de déclarer que les ci-devant nobles, demeurés fidèles à leurs préjugés, n'ont pas le droit de lui choisir ses gardiens, & de substituer, par leur influence sur les élections, le gouvernement royal au gouvernement qu'elle a consacré. En effet, est ce proscrire que de se mettre en défense? est-ce proscrire que de proportionner ses moyens de défense

aux moyens employés pour l'attaque ? On attaque en masse, il faut bien que nous repoussions les agresseurs en masse. Ils s'approchent en masse pour porter la main sur l'arche sainte où repose la charte de nos droits, & pour déchirer les pages où sont écrits les principes de notre pacte social ; il faut bien que nous les écartions en masse. Ils conspirent en masse ; il faut bien que nous les signalions en masse comme des conspirateurs.

On nous objecte que nous recréons des suspects. Ah ! ce seroit à tort sans doute qu'on donneroit ce titre à la plupart des ci-devant nobles. Ils sont bien au-dessus d'une pareille qualification, puisqu'ils ne craignent pas de se déclarer hautement les ennemis irréconciliables de notre gouvernement. Mais enfin quand nous suspecterions & les *fils légitimes*, & les *affidés*, & les *amis de l'ordre*, & les *compagnons de Jésus*, & les *chevaliers du Soleil*, & les *instituteurs* & les *agens de ces honnêtes affiliations*, & *tous les rose-croix* de la féodalité & du trône de Blankenbourg, qu'y auroit-il en cela de si criant & de si injuste ? Il est assez probable que tous les *adeptes* de ces glorieuses *coteries* ne sont pas des ci-devant nobles, & que la résolution qu'on nous propose de sanctionner ne s'étendra pas sur tous ceux qui méritent d'en être atteints ; mais les chefs, les invisibles artisans, & les principaux moteurs de toutes ces intrigues souterraines, ne lui échapperont point.

Nous allons élever, dit-on, une barrière entre un Français & un Français. Mais ce mur de séparation n'existe-t-il pas depuis bien des siècles ? N'existe-t-il pas au milieu de la France, malgré tous nos efforts pour l'abattre ? Qui de nous ou des ci-devant nobles, s'oppose à l'établissement de l'égalité des droits ? Et s'ils refusent de s'incorporer dans la grande famille, s'ils aiment mieux en troubler le sein que de s'y réunir, s'ils préfèrent d'en demeurer séparés, est-ce à nos que le reproche doit en être adressé ?

On demande ce qu'il restera à des hommes que vous aurez déclarés étrangers au milieu de leur patrie. Il

leur restera la protection des lois, & la perspective d'obtenir la confiance de leurs concitoyens aussitôt qu'ils voudront s'en rapprocher dans des sentimens de paix & de sociabilité. Il restera à tous les ci-devant nobles qui respectent les droits du peuple, & pour qui la justice & l'humanité ne sont point de vains mots, il leur restera, dis-je, l'avantage de n'être plus confondus avec ceux dont ils n'ont partagé ni les excès ni les fureurs; il leur restera l'espérance de devenir d'autant plus chers à la patrie, qu'elle reconnoîtra, par leur empressement à se rapprocher d'elle, qu'ils n'avoient pas mérité de la trouver si sévère à leur égard. Quant à ceux qui, toujours en proie à leur orgueilleux délire, refusent de se soumettre à nos lois, ce n'est point une patrie, c'est un maître qu'il leur faut; & ce n'est pas de nous sans doute qu'ils l'attendent. D'ailleurs, qu'importent & le titre & les droits de citoyen, sous l'empire de l'égalité, à des hommes qui ne rêvent que distinctions héréditaires, & qui préfèrent le vain éclat d'une généalogie souvent douteuse à la gloire de fonder une république, ou de l'entourer des palmes de la victoire & des rameaux d'une paix solide & honorable?

La mesure qu'on nous propose d'adopter n'est donc ni inconstitutionnelle ni accompagnée d'une rigueur injuste. Ce n'est point une loi pénale; c'est une loi de précaution, dictée par la nécessité la plus absolue, & dont les dispositions, commandées par les circonstances, n'ont rien de contraire aux principes de modération & d'équité qui doivent caractériser une bonne loi.

Des républicains, prompts à s'alarmer sur tous les dangers de la patrie, craindront peut-être que cette mesure ne soit insuffisante. Trop occupés encore du souvenir de nos malheurs passés, ils sont moins frappés qu'ils ne devroient l'être des avantages de notre situation actuelle comparée à celle des ennemis de la République. Ils ne sentent pas combien la découverte de la dernière conspiration a reculé les coupables espérances de ses auteurs, & qu'il suffit de garantir nos assemblées primaires, communales & électorales,

de l'influence du royalisme pour rendre leurs trames inutiles. C'est à l'instigation des agens royaux que les ci-devant nobles, accourant en foule à ces assemblées, y avoient établi le foyer de leurs intrigues ; c'étoit là que se préparoit la ruine de la République ; c'étoit là que se distribuoient les rôles entre les acteurs désignés d'avance pour coopérer à cette vaste entreprise ; de tous les complots que le génie de la liberté a fait échouer, ce dernier étoit le plus fortement conçu, le mieux lié & le plus dangereux ; mais la loi qu'on nous propose de rendre n'en paralyse-t-elle pas tous les ressorts en écartant des assemblées du peuple, & de tous les postes où ils pouvoient nuire, les principaux moteurs de cette infernale machination ? Un torrent furieux alloit nous engloutir : devons-nous en redouter encore les ravages, lorsque, remontant à son origine, nous en aurons tari la source & rendu impossible la réunion des innombrables filets d'eau dont il se grossissoit dans son cours ?

Représentans du peuple, des conspirateurs existent au milieu de nous, qui ne cessent d'aspirer & de travailler à l'anéantissement de la constitution que s'est donnée la nation française. Vous avez vu jusqu'où ils portent la haine de nos lois, & de quels excès ils sont capables pour les renverser. Toujours trompés dans leurs projets, ils ne s'empressent qu'avec plus d'acharnement à en former de nouveaux. Un espoir déçu appelle un nouvel espoir. A un complot déjoué en succède aussitôt un autre. Vous avez vu toutes leurs ressources s'évanouir successivement. La guerre extérieure qu'ils nous ont suscitée touche à son terme ; le temps a consumé dans leurs mains les torches du fanatisme ; le masque de l'hypocrisie est tombé ; de jour en jour la réaction elle-même s'affoiblit, prête à succomber enfin sous les forces & la vigilance d'un gouvernement dont le bras inévitable saura l'atteindre jusque dans ses derniers repaires ; & cependant c'est dans cet état de dépérissement de leurs forces que ces conspirateurs ont su encore traîner au bord du précipice la grande nation, la nation victorieuse, la mère des Républiques, l'étonnement de l'univers. Aux mesures violentes ils avoient

substitué les intrigues tortueuses, & la République n'a découvert le piége qu'au moment où elle s'en est vue enveloppée. Un effort magnanime l'a rompu : mais songez, citoyens collègues, que vous n'en avez brisé que les anneaux qui vous touchoient immédiatement. Le reste subsiste ; il va se renouer jusqu'autour de vous, si vous n'approuvez la résolution qui vous est soumise.

J'ai montré que la mesure qu'elle présente est nécessaire, qu'elle est juste, conforme à l'esprit de la constitution, & exempte de toute rigueur inutile. Elle suffira, représentans du peuple, si vous l'adoptez : mais si vous lui refusez votre approbation, je vois le Corps législatif placé entre deux écueils, à l'un desquels il n'échappera que pour aller se briser sur l'autre. En effet, pouvez vous douter que les ennemis de notre constitution ne renouent leurs complots jusque sous vos yeux, si vous refusez de leur en ôter les moyens ? Vous connoissez leur caractère, leurs vœux, leur opiniâtreté ; vous connoissez leurs projets ; instruits à fond du secret de leurs manœuvres, vous pouvez, pour ainsi dire, assister à leurs conseils. Doutez vous que bientôt ils ne rassemblent & ne rattachent tous les fils de leurs vastes trames, & qu'il ne se trouve encore des mains toutes prêtes à en mouvoir les ressorts ? Alors que ferez vous, citoyens législateurs ? laisserez-vous tomber la République dans le gouffre que vous aurez refusé de fermer ? ou recourrez-vous enfin aux mesures terribles que nécessitera alors la crise où vous vous trouverez engagés ? Non, vous ne vous placerez point vous-mêmes dans cette épouvantable alternative. Le salut de la République est dans vos mains, & vous vous montrerez dignes de la confiance qui vous a chargés d'un dépôt si sacré. Vous saurez épargner à la nation de nouvelles secousses, & à vous-mêmes le reproche éternel d'avoir rendu inutile la mémorable journée du 18 fructidor.

Je vote pour la résolution.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire an 6.